



Commune de CUZIEU

Téléphone : 04 79 81 70 03
Email : mairie.cuzieu01@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 septembre à 20h00, le conseil municipal de la commune de CUZIEU, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Laurence CROSNIER, Maire.

Présents : Mmes AMEEUW, CROSNIER, MARCHAND, POZZO, ROESCH et SEGUIER. Mrs DEVENAT, MICHEL et GUSMEROLI

Absents excusés : Mr ALBERT (pouvoir donné à Mme CROSNIER) et Mr VINIACOURT
Secrétaire de séance : Mr DEVENAT

Madame le Maire ouvre la séance en demandant l'approbation du procès-verbal de la séance précédente (séance du 11/07/2022). Celui-ci est approuvé à l'unanimité.
Monsieur DEVENAT se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Réforme des règles de publicité des actes
2. Demande de subvention Région Bonus Ruralité
3. Demande d'autorisation de Stationnement Taxi
4. Plan communal de sauvegarde
5. Rapports annuels 2021
6. Informations communautaires
7. Informations et questions diverses

Synthèse de la séance :

1. Réforme des règles de publicité des actes

Entrée en vigueur le 1^{er} Juillet dernier, cette réforme a pour but de dématérialiser la publicité des actes administratifs. Ce qui change : La rédaction ainsi que l'affichage du compte-rendu sous 8 jours est désormais supprimé par cette réforme. Seul un affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées par l'assemblée délibérante est désormais requis dans le délai d'une semaine et, le cas échéant, sur le site Internet de la commune (article L.2121-25 du CGCT).

Le Procès-Verbal des séances fait dorénavant l'objet d'un contenu défini (article L.2121-15 du CGCT) et il faudra attendre la séance suivante pour le valider et l'arrêter. Comme les comptes-rendus précédents, il sera publié sur le site Internet de la commune.

La tenue et l'archivage sous forme papier des registres de délibérations et des arrêtés restent cependant obligatoires.

2. Demande de subvention Région Bonus Ruralité

Ce dispositif avait été présenté lors de la séance précédente et 2 projets avaient été retenus (rénovation thermique du bâtiment de la Mairie + installation de jeux d'enfants devant la Mairie). Après consultation des entreprises, Madame le Maire présente les devis relatifs à ces 2 projets :
- Rénovation thermique (changement des portes et des fenêtres) de la salle d'activités, des 2 logements communaux, de la salle du conseil et du bureau du Maire = entre 28 000 € et 33 000 € HT.

Jeux d'enfants : aux alentours de 7 500 € HT.

Ces 2 projets seront présentés à la Région pour une demande de financement à hauteur de 40 %. Le choix des entreprises et le dossier de subvention sera monté dès lors que la Région aura retenu ces projets. D'autres subventions seront alors demandées pour venir en complément (DETR et Département pour la rénovation thermique / CAF pour les jeux d'enfants).

3. Demande d'Autorisation De Stationnement taxi sur la voie publique

Lecture par Madame le Maire de la demande écrite faite le 13 juillet dernier par Mr Franck VINSON et présentation du dossier constitué de toutes les pièces justificatives demandées.

A ce jour, 1 stationnement existe déjà. Il a été délivré le 04 avril 2006 à Mr Mario DI PAOLO (Taxi Mario) qui l'a cédé le 17 janvier 2018 à Mr Michel DUCRUET (M3D).

Mr DUCRUET a été rencontré à ce sujet.

La création d'un emplacement passe par l'accord du Conseil Municipal qui en informe la Sous-préfecture. La commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P) émettra ensuite un avis. Cette commission n'a qu'un rôle consultatif. Un arrêté d'augmentation d'emplacement ainsi qu'un arrêté d'attribution seront également à transmettre en Sous-préfecture. L'ADS ne peut être exploitée que par 1 seul véhicule (celui déclaré en Mairie). Tout changement doit également être déclaré en Mairie. Elle est gratuite, valable 5 ans et renouvelable.

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer : Accord à l'unanimité.

4. Plan communal de sauvegarde

Les textes réglementaires ont élargi la liste des communes soumises à l'obligation d'établissement d'un plan communal de sauvegarde (PCS). Dans notre département, cette extension d'obligation concerne les communes ayant un risque sismique modéré ou moyen. Cuzieu en fait partie.

Ce PCS est un document de planification, un outil d'aide à la décision pour alerter et soutenir les populations lors d'une situation de crise liée aux :

- risques naturels (feu / inondation / mouvement de terrains / tempête / séisme / aléas météorologiques /...)
- risques technologiques (industriels / nucléaires / rupture de barrage/...)
- risques sanitaires (pandémie grippale / épizootie / ...)
- ou encore les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques / accidents de la route / attentats / ...).

Notre commune dispose de 2 ans pour rédiger ce plan. Des réunions et des formations seront organisées par la Préfecture pour aider les communes dans leur rédaction.

Un groupe de travail sera mis en place. Plusieurs membres du conseil (Mmes AMEEUW et MARCHAND, Mrs DEVENAT et GUSMEROLI) se portent volontaires pour en faire partie.

5. Rapports d'activités 2021

- Sogedo : Eau et Assainissement

Mis à la disposition des membres du Conseil, ces rapports serviront à la rédaction du RPQS imposés par le Code Général des Collectivités Territoriales. Celui-ci, une fois effectué, sera à approuver lors d'un prochain Conseil Municipal et sera ensuite publié sur l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA : www.services.eaufrance.fr).

- SIEA : Eclairage public

Suite à la réception du rapport d'activité, une demande a été faite au SIEA quant à l'économie d'énergie réalisée par la commune suite à la coupure nocturne depuis juin 2021. Réponse du SIEA : « A ce jour nous sommes en cours d'analyse et de contrôle des consommations pour l'année 2021/2022. Nous pourrions vous transmettre les infos demandées sur Novembre 2022 ». Une relance sera donc faite en novembre prochain.

- SDIS de l'Ain

Les interventions ont augmenté de 6 % sur le département en 2021. Les sapeurs-pompiers sont de plus en plus appelés pour des missions d'assistance, de secours à personne sur lesquelles ils sont parfois confrontés à des agressions. Un plan d'action-sécurité a été déployé pour protéger les sapeurs-pompiers. Nombre d'interventions à Cuzieu : 12 en 2019, 21 en 2020 et 31 en 2021.

- CCBS : Trimax / déchetteries

Plus de 18 000 tonnes ont transité par les 3 déchetteries de la CCBS en 2021. La moyenne annuelle est de 221kg/hab contre 194kg/hab en 2020.

66 composteurs ont été vendus. Madame le Maire rappelle qu'un site de compostage a été installé à proximité du cimetière. Les 2 composteurs se remplissent petit à petit. Fournis à titre gracieux par la CCBS, une rencontre aura lieu prochainement pour vérifier leur fonctionnement et une petite formation sera faite à cette occasion par l'association « Les Jardins Partagés » de Belley pour la gestion de ceux-ci. Mmes POZZO et SEGUIER se portent volontaires pour être présentes lors de cette formation sur place.

6. Informations communautaires

Madame MARCHAND revient sur les points importants abordés lors du Conseil Communautaire du 08 septembre dernier :

- Le projet de centre aquatique, qui avait été initié en 2017, a été abandonné à l'unanimité car l'enveloppe budgétaire a été largement dépassée et le contexte économique actuel ne permet pas de prendre des risques, tant en matière de coûts d'investissement que de fonctionnement à venir.

- Le projet de territoire a été adopté au terme d'une année dense en concertation. Les axes retenus sont les suivants : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique / préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire / organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

- Création d'un service commun de secrétariat de Mairie itinérant à compter du 1^{er} octobre 2022 : celui-ci permettra de sécuriser le fonctionnement des secrétariats de mairie des communes adhérentes, mais aussi d'assurer des missions collectives telles que la mise en place et l'animation d'un réseau professionnel de secrétaires. Les communes qui souhaitent adhérer devront signer une convention de fonctionnement. Le Conseil Municipal devra donc se prononcer avant la fin de l'année sur une éventuelle adhésion.

7. Informations et questions diverses

- Madame la Préfète demande aux communes de désigner un « conseiller municipal incendie secours » avant le 1^{er} novembre 2022. Son rôle est de concourir à la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation des habitants de la commune, aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ainsi qu'à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie. Monsieur GUSMEROLI (pompier volontaire) se dit prêt à assurer cette mission. Un arrêté municipal devra être pris relatif à cette nomination.

Madame AMEUW souligne qu'une session de formation à l'utilisation du défibrillateur serait utile. Madame MARCHAND se chargera de son organisation.

- Abattage des arbres en bordures de la D31C Route du Valromey en bas de Fesnes : L'un d'entre eux étant déjà tombé fin août lors d'un orage, il est urgent de couper les 2 autres. Monsieur DEVENAT se chargera de cette mission avec l'agent communal. Une assistance sera demandée à l'agence routière départementale pour sécuriser la circulation.

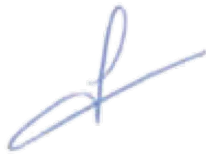
- Bonne prise de fonctions des 2 nouveaux agents municipaux.
- Remerciements de Mr Gilles Faure concernant son pot de départ à la retraite.
- Décision du Tribunal Administratif concernant Madame LAMBERT : il semblerait que cette dernière ait fait appel (le recours a été enregistré sur le site Télérecours).
- Une réunion avec les associations aura lieu début octobre, une fois que tous les nouveaux bureaux seront installés.

Séance levée à 21h30.

Le présent procès-verbal est établi conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est approuvé lors de la séance du conseil municipal du 05/12/2022.

Le Maire
Laurence CROSNIER



Le secrétaire de séance
Alexandre DEVENAT

